



Indemnisation suite négligence du syndic

Par **karamelita33**, le **15/11/2012 à 08:41**

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir quelques renseignements. Tout d'abord à savoir que nous faisons la guerre depuis maintenant un an à notre syndic de copropriété qui néglige l'entretien de notre résidence. portail électrique souvent en panne, éclairage dans les parties communes insuffisant etc. Le problème c'est étant seulement locataires moi et mon conjoint le syndic se fou totalement de ce qu'on peut lui dire.

il y a deux mois notre portail est tombé en panne en position fermée (c'est la 3ème fois qu'il tombe en panne et à ce jour il n'est toujours pas réparé) mon conjoint devait se rendre à un RDV professionnel et la voiture était bien évidemment bloquée sur le parking et a dû s'y rendre en taxi (frais que l'employeur de mon conjoint refuse de lui rembourser étant donné que sa société lui fournit un véhicule de fonction).

De plus fin octobre en soirée je descend les escaliers de la résidence pour me rendre chez ma sœur et ceux-ci étant quasiment dans le noir (4 ampoules sur 20 fonctionnent dans ce couloir!!!) je suis tombée et me suis fait mal à la cuisse, hanche et cou. Le lendemain j'ai été voir mon docteur et il m'a fait un constat médico-légal de mes blessures.

Par la suite j'ai envoyé un recommandé avec AR au Syndic lui expliquant tout ceci et il me répond par e-mail même pas la descendance d'appeler ou de se déplacer, (à savoir qu'il n'est jamais possible de joindre la personne s'occupant de notre résidence que par mail) et il répond que pour le portail on avait qu'à appeler la société de réparation de celui-ci et pour l'éclairage ils ne changent pas les ampoules pour faire des économies ! c'est scandaleux

pouvez-vous me dire quels sont mes recours ?

Merci à tous